



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 05

Groupement enseignement général

Chef d'Escadron
Alain BOULERY
groupe D4

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n°5/ L'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense ?

Lorsqu'en 1954 l'échec de la CED compromet gravement l'idée d'une défense européenne, la question aurait pu sembler déplacée. Pourtant, au gré des avatars de « l'Europe puissance » et de la « politique des petits pas » l'Union Européenne a réussi à se forger une véritable stratégie de sécurité qui a pris sa forme actuelle en 2003 comme préalable indispensable à la mise en place d'une politique commune de défense. Pour s'en convaincre, il est nécessaire de mettre en relief les paradoxes entre les choix européens de court terme sur la sécurité commune érigée en volonté de stratégie globale et les errements de long terme sur l'embryon de politique européenne de défense.

1 Une stratégie de sécurité novatrice et cohérente

En premier lieu ; il convient de souligner que l'idée même de stratégie commune semble incompatible avec les enjeux internes à l'UE, alors que comme tout espace, l'Europe, lato sensu, est irrémédiablement engagée dans une dynamique stratégique comme le soulignait le général De Gaulle à l'aube de la cinquième république. Cette volonté d'alliance européenne, directement issue d'une stratégie de pérennisation de la paix, est aussi une « dialectique des volontés » telle que l'a défini le général Beaufre.

Cependant, en second lieu, avec les crises, en particulier des Balkans, l'Europe a pris conscience des risques de prolifération de l'insécurité, et a affirmé des objectifs sécuritaires communs que l'on retrouve dans les missions de Petersberg. Certains y ont même vu la naissance d'une étape indispensable d'une stratégie européenne intrinsèque comme E de la Maisonneuve, alors que d'autres décriaient « la stratégie inversée » d'une telle démarche.

Pour autant, cette stratégie de sécurité s'est renforcée, pour démontrer que la sécurité commune est toujours la somme des identités stratégiques nationales, sans pour cela se fonder clairement sur la stratégie des jeux développée par J Nash et se cantonner dans un

modèle classique direct ou indirect, en recherchant la complémentarité avec des alliances antérieures et établies, en particulier l'OTAN.

L'UE a ainsi démontré en 2003 ses capacités, et surtout sa volonté commune de résoudre une crise éloignée (Congo) en admettant la collectivisation d'intérêts de nature stratégique sans pour autant coordonner sa stratégie de moyens avec les objectifs recherchés.

De même, la crise irakienne a incidemment montré que l'Europe pouvait poser des principes stratégiques dogmatiques, sans pour autant disposer d'une cohérence stratégique globale, et sans que cela remette en cause la politique commune de sécurité directe.

Dés lors, le bilan de cette politique de sécurité est globalement positif à moyen terme et permet de mettre en avant des secteurs d'influence réalistes comme l'économie ou la sûreté intérieure par exemple, où les succès consensuels font largement oublier les échecs ou les oublis car les abandons de souveraineté sont encore tolérables dans l'Europe « fédération d'états- nations » de J Delors.

2 Un nouveau concept stratégique embryonnaire

Malgré les divergences liées à l'intervention américaine en Irak, l'Europe en 2003 définit sa première stratégie de sécurité commune comme un préalable à la réflexion sur une politique de défense commune : si la défense peut être commune, la politique reste un obstacle.

Cette stratégie se veut générale car elle induit que les aspects internes et externes de sécurité sont indissociables, notamment en ce qui concerne les nouvelles menaces stratégiques comme le terrorisme. Pour autant, cette vision globale a semblé prêter à confusion car elle rapproche des notions disparates comme l'environnement, les flux énergétiques, la prolifération des armes de destruction massives...

Si le conseil européen a voulu définir des objectifs stratégiques majeurs c'est pour participer à ce nouvel ordre international où l'étranger, au sens géostratégique, devient « la 1^{ère} ligne de défense ». Cette stratégie dite légaliste et autonome se retrouve dans le soutien inconditionnel de l'Union aux Nations Unies, malgré les critiques atlantistes qui soulignent les risques de duplication et la seule volonté de réduire des coûts. .

Cette stratégie complexe ne traduit donc pas une réalité politique de court terme mais une ambition de moyen ; voire de long terme.

En définitive, la nouvelle stratégie européenne propose une Europe puissance qui s'ignore, baignée d'angélisme qui se réfère à « des principes directeurs, plutôt qu'à un concept stratégique » comme le souligne X Solana.

Si l'objectif de défense s'éloigne de la politique, paradoxalement il autorise des engagements ponctuels, tels que l'opération « Artemis » en 2003, et permet la définition de modules tactiques sans volonté stratégique (battle groups 1500), comme si l'Europe ici encore se réalisait par crise successives et surmontées.

En effet, c'est plus l'autonomie politique que la définition d'une politique qui prime facilitant ainsi les compromis décisionnels.

Pour tendre vers une politique de défense l'Europe doit donc concilier son statut de puissance régionale et son ambition de devenir une puissance mondiale. Il y a là une progressivité déjà usitée en matière économique et institutionnelle mais qui peut conduire à une politique de l'instant réactif incompatible avec la stabilité stratégique.

Les accords de Saint- Malo ou de Berlin (+) vont dans ce sens car l'intérêt stratégique commun se fonde derrière les illusions d'une communion des intérêts immédiats.

La stratégie quitte donc bien ici le simple champ de bataille comme le suggérait H Kissinger et dépasse le seul cadre militaire c'est pourquoi elle doit pour exister être théorisée dans les principes d'une politique.

L'Europe doit donc asservir l'irrationnel grâce à des « actions adaptées aux situations de l'instant » comme le propose K Popper en adoptant un raisonnement hypothético déductif où l'histoire valide le modèle (donc la politique) et les contingences techniques le dynamisent .

Les niveaux stratégiques d'une politique de défense, la prise en compte du temps stratégique et la volonté de dynamique sont donc les clés du succès.

En définitive, c'est seulement quand l'Europe raisonnera en liaisons agonistiques et qu'elle aura proposé une vision stratégique commune que sa politique de sécurité se

transformera en politique de défense, mais cela exigera de considérer tous les « principes généraux de la stratégie » analysés par JP Charnay (huit sont par lui clairement identifiés) et non la seule sûreté immédiate.

XX
X

Comme « seul le succès donne la vérité stratégique » il semble difficile d'affirmer que l'Europe a fait le bon choix en inversant les principes et les enjeux.

Néanmoins, l'Union Européenne a réussi à se forger une véritable stratégie de sécurité qui a pris sa forme actuelle en 2003, comme préalable indispensable à la mise en place d'une politique commune de défense même si les déviations apparentes imposent d'en tempérer la mise en pratique et de se retourner vers des classiques cartésiens comme Jomini.

L'Europe doit se comporter comme une entité stratégique avant d'espérer devenir une autorité stratégique.

Pièce(s) jointe(s)
à la
Fiche de stratégie
du CEN BOULERY